

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2026 A 19 HEURES 30

Présents : M. FRANCKE Grégoire, Maire, M. LOY Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint, M. BONDUEUX Alain, 2^{ème} Adjoint, M. NEUVILLE Cédric, 3^{ème} Adjoint, Mme WEILLAERT Aude, M. BODDAERT Joël, Mme VEREECQUE Caroline, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, Mme AELLO Frédérique, Mme VANBERTEN Claire, conseillers municipaux.

Excusé : M. DEWITTE Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BODDAERT Joël.

Absent : M. DEBLIECK Michael.

A l'ordre du jour

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande aux membres de l'ancien conseiller municipal de signer le registre des délibérations.

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Claire VANBERTEN est nommée secrétaire de séance.

Demandes de subventions 2026

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions aux associations bambecquoises comme suit :

Amicale des sapeurs-pompiers 230€

Société de Tir Saint Sébastien 500€

Club Age d'Or 600€

Association du Jardin Botanique du val de l'Yser 230€

Happy Dance 1000€

Patrimoine et gourmandise 230€

Bushido Club 300€

Olympique Club Bambecquois 1070

CCAS 5000€

Pour les subventions extérieures, elles ont été reconduites comme suit :

La Flandre verdoyante et fleurie 100€

Patrimoine les retables 135€

Association des Parents d'élèves du R.P.I. 210€

Monsieur le Maire présente une demande d'aide exceptionnelle de l'association Happy Dance. Depuis la rentrée de septembre, la majorité des cours se déroulent dans la salle de l'ancienne école Saint Joseph. Dans le cadre de l'aménagement de cette salle, l'association a fait un devis pour la pose de miroirs adaptés à la pratique de la danse. Une partie sera subventionnée par le Département et l'association demande une aide financière exceptionnelle pour le solde du devis d'un montant de 334,28€. Après débat, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 400€.

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association « Les tritons réunis ». Cette association intervient depuis 2024 pour le festival De Brique et de Baroque dans la salle « Espace Yserhof » et l'église de la commune en septembre. Ce festival sera reconduit les 05 et 06 septembre 2026. Après débat, le conseil municipal décide de verser une subvention de 1000€.

Restauration de la mise au tombeau

A la suite de la visite de M. Simon DUCROS, Conservateur des monuments historiques pour le Nord et Mme Lucile FROISSART, conservatrice des antiquités et objets d'art du Nord, il en résulte qu'il faut établir une étude préalable afin d'évaluer la faisabilité technique de l'opération et le chiffrage d'une intervention globale portant sur le groupe sculpté en terre cuite, les peintures murales et la vitrine. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) peut subventionner l'étude préalable à hauteur de 80% du montant HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur accord pour lancer l'étude auprès de restaurateurs qualifiés en raison du classement du groupe sculpté au titre d'objet protégé le 14 septembre 1998.

Après débat, le Conseil Municipal valide le lancement de l'étude préalable.

Feu d'artifice

En raison des Elections Municipales de Mars prochain, Monsieur le Maire présente le devis du feu d'artifice qui est toujours validé en début d'année. Il demande à l'assemblée leur autorisation de le signer en sachant que l'organisateur s'est engagé par écrit d'annuler la commande si la nouvelle municipalité décide ne pas travailler avec eux. Le Conseil Municipal valide le devis.

Les 4 Jours de Dunkerque

Monsieur le Maire informe que les 4 jours de Dunkerque passent par la commune le samedi 23 mai et le dimanche 24 mai 2026. Une réunion d'information aura lieu le mardi 24 février à Bergues où M. LOY, Adjoint sera présent. Afin de d'avoir connaissance du nombre de signaleurs à mettre en place. A l'issue de cette réunion, la commune communiquera pour un appel de bénévoles.

Demande remboursement BAFA

Une demande de remboursement de la formation générale au diplôme BAFA a été étudiée. Le conseil Municipal décide d'accorder le remboursement de la formation à hauteur de 560€.

Questions diverses

Monsieur BONDUAUX informe qu'il a constaté une recrudescence d'incivilités sur la commune, notamment des dépôts sauvages dans les fossés.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H30

La secrétaire de séance

Claire VANBERTEN



Le Maire,

Grégoire FRANCKE

